



Pêche au Lac  
de Saint-Front

# Autorisation de pêche

Nom et prénom : .....

Date : .....

Numéro de téléphone portable : .....

Email : .....

Modèle de véhicule : .....

Plaque d'immatriculation : .....

Nom, prénom et âge des mineurs que j'accompagne et supervise :

- .....
- .....
- .....

J'ai lu, compris et j'accepte le règlement, et surtout le fait que les vifs sont interdits.

J'autorise le propriétaire à poster mes photos sur le site Internet <https://pechelacsaintfront.fr/> et nos réseaux sociaux (Facebook / Instagram)


**Signature :**

**Signature du Propriétaire**

**Total TTC :**

*Règlement en espèces seulement. Cette autorisation est valable pour toute la saison.  
Le propriétaire se réserve le droit de refuser ses services à qui que ce soit, de contrôler les pêcheurs à tout moment.*



Pêche au Lac  
de Saint-Front

# Règlement de pêche au Lac

## PÊCHE : POUR TOUS LES POISSONS DU LAC

- Règle n°1 : Bonne humeur, convivialité, tolérance envers les autres visiteurs du Lac et bon sens.
- Tous les pêcheurs du Lac sont conscients que la pêche sportive ou récréative, parce que pratiquée en milieu aquatique, et sur des berges non aménagées, comporte des risques. Ils prennent donc leurs responsabilités en cas d'accident.
- Dates et horaires : du 1er mai au 15 novembre, du lever au coucher du soleil
- 2 cannes maximum par pêcheur sur berge.
- Pêche au vif ou tous autres êches chimiques interdites.
- Pas d'hameçons n°1 ou n°2
- Epuisette et serviette mouillée de remise à l'eau obligatoire
- Les pêcheurs doivent connaître et pratiquer la meilleure méthode pour la remise à l'eau du poisson en « No Kill »
- La pêche au bord en WADERS est interdite, dans le but de préserver l'habitat des poissons et de leurs frayères. De plus, les fonds sont incertains parce que rocheux / abruptes / vaseux.
- Les pêcheurs partent obligatoirement de l'embarcadère pour leur parcours à pied ou embarqué.
- Les pêcheurs doivent s'annoncer au plus tard la veille de leur venue, et se signalent à l'accueil, à leur arrivée et à leur départ.
- Les nylons, capsules, mégots et tous autres déchets doivent être ramassés.
- Les pêcheurs mineurs sont accompagnés et supervisés à tout moment par un adulte.

## RÈGLES POUR LA PÊCHE EMBARQUÉE

- Port d'un gilet de sauvetage adapté et homologué
- Pas de moteur thermique
- Barques et float tubes adaptés et homologués
- Départs et retours uniquement de et à l'embarcadère (Pas d'accostage sur berges, sauf si danger)
- Respect et sens commun, afin de garder vos distances, et de ne pas gêner les autres pêcheurs hors berges
- Respectez une distance d'une centaine de mètres des postes carpistes, si occupés.

## RÈGLEMENT - PÊCHE À LA CARPE DE NUIT

- Pêche uniquement sur postes déterminés
- Comme les berges, les postes sont bruts, afin de garder l'aspect sauvage du site.
- Vous pouvez garer votre véhicule à proximité des postes 1 à 10. Les postes 11 à 14 sont accessibles à pied.
- Les horaires sont flexibles. Si affluence : départ et arrivée à 12h.
- Des toilettes (propres !) sont à votre disposition à l'accueil jusqu'à 21h
- Vous devez vous signaler à l'accueil Pêche en arrivant et en repartant
- Ramassez vos mégots, capsule, nylons et autres détritiques
- Vous devez connaître, maîtriser et pratiquer la meilleure méthode de pêche en NO KILL et de remise à l'eau
- Tapis de réception obligatoire
- Seule la pêche dite « au cheveu » est autorisée
- Les céréales et toutes graines de vos amorçages et bouillettes doivent être complètement cuites (aucun ingrédient chimique dans vos recettes)
- Amorcez avec parcimonie – trop d'amorçage peut être contre productif.
- Les postes doivent être sous la surveillance d'au moins un adulte, à tout moment.
- Maximum 3 pêcheurs par poste, 4 cannes par pêcheur

## LES INTERDITS - PÊCHE À LA CARPE DE NUIT

- La pêche à l'écrevisse ou tous autres êches chimiques
- Les hameçons n°1 et n°2
- Les tresses leadcore, tresses gainée, arrachée en gros nylon.
- Les canons à bouillette entre 20h et 8h
- Lancer à plus de 80 m si des pêcheurs embarqués sont présents sur le lac.

